



Utilisation et vérification journalière d'un échafaudages de pied



OBJECTIFS

- Identifier son rôle et être acteur de la prévention des risques
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

PRÉREQUIS

- Être reconnu médicalement apte au travail en hauteur et au port de charge.
- Avoir à sa disposition des EPI adaptés au travail et à l'environnement (prêt possible).
- Maîtriser la langue française afin de comprendre la notice du fabricant (texte, plans et schéma).

PUBLIC

- Toute personne amenée à travailler sur des échafaudages de pied.

GROUPE

- 6 personnes max

DURÉE

- 1 jour (7h) minimum.

TARIF

- 1095 € HT
(hors frais de déplacement)

SUPPORT PEDAGOGIQUE

- Supports numériques
- Textes réglementaires et normatifs
- EPI adaptés

ÉVALUATION

- Théorie : par questionnaire théorique (note > à 60%).
- Pratique : validation des aptitudes lors d'exercices pratiques de mise en situation réelle de travail en fonction des problématiques spécifiques.

DOCUMENTS POST FORMATION

- Clé USB avec support
- Visa d'Aptitude
- Attestation de fin de formation

DELAI D'ACCES

- Date(s) à convenir, proposition sous 48 heures après demande.

Répartition du temps :

Parties théoriques (30 à 50%) et pratiques (50 à 70%).

THÉORIE

Sensibilisation :

Qu'est-ce qu'une chute ? Les enjeux de la prévention, les risques du travail en hauteur et leurs facteurs aggravants (statistiques des chutes de hauteur), se situer et être acteur de la prévention des risques, signaler les situations dangereuses, communiquer – rendre compte.

Réglementation applicable sur les échafaudages de pied :

Les principes généraux de prévention, le Décret 2008-244 (articles spécifiques), l'arrêté du 21 décembre 2004, la Recommandation R408, les droits, devoirs, rôles et responsabilités des différents acteurs.

Échafaudages de pied :

- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité : L'environnement / Les roues / Les poteaux ou cadres / Les accès / La protection collective / Les planchers / La stabilité / Le contreventement / Les panneaux.
- La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage.

POSITIONNEMENT

- Un test de positionnement permettant l'identification du niveau des apprenants est disponible sur notre site Internet.

PRATIQUE

L'objectif est d'utiliser un échafaudage de pied en toute sécurité.

L'entreprise doit fournir un espace de travail sur lequel sera présent :

- Un échafaudage de pied préalablement monté avec notice d'utilisation / plan de montage.
- Des équipements permettant un balisage de la zone de travail.
- Les EPI nécessaires à la sécurité des personnes lors de travaux en hauteur.

Les règles d'utilisation en sécurité d'un échafaudage de pied :

- Exemple de cas concrets sur site.
- Accéder et circuler en sécurité sur l'échafaudage.
- Respecter les limites de charges.
- Maintenir l'échafaudage en sécurité.
- Proscrire l'utilisation de façon dangereuse.
- Les dangers de la co-activité.
- Signaler les situations dangereuses.

Exercice de vérification journalière à l'aide d'une check-list (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004).